



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 1 octobre 2013

14024/13

**JUR 492
FREMP 133
JAI 819
COHOM 209**

NOTE D'INFORMATION

du: Service juridique du Conseil

au: Comité des représentants permanents

Objet: **Affaire portée devant la Cour de justice (Avis 2/13)**

- Demande d'avis présentée par la Commission au titre de l'article 218, paragraphe 11, du TFUE sur la compatibilité du projet d'accord portant adhésion de l'Union européenne à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales avec les traités
-

1. Le 1er août 2013, le Conseil s'est vu signifier une demande présentée par la Commission en vue de recueillir l'avis de la Cour de justice, conformément à l'article 218, paragraphe 11, TFUE, sur la compatibilité du projet d'accord portant adhésion de l'Union européenne à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales avec les traités.
2. Lors de sa 3257e session du 23 septembre 2013, le Conseil a décidé de présenter des observations écrites sur la demande d'avis, conformément à l'article 196, paragraphe 3, du règlement de procédure de la Cour de justice, et a accepté que le Directeur général du Service juridique du Conseil nomme des agents à cette fin.¹

¹ Document 13346/13.

3. Le Directeur général du Service juridique a nommé agents du Conseil dans cette affaire M. Hubert LEGAL, Mme Thérèse BLANCHET et Mme Paloma PLAZA GARCIA, conseillers juridiques audit Service.
-